

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7+1 pouvoir
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES : Contre 0
Pour 8
Date de convocation : 29/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Annick FLACHER, le Maire.

Objet : RÉGULARISATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20240906-24060924-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/09/2024
Publication : 09/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2131 : Travaux sur bâtiments	3 045,00 €			
D 2138 : Mur nouveau cimetière	9 955,00 €			
D 2138 : Mur nouveau cimetière		9 955,00 €		
D 2151 : Chemin du réservoir		13 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	13 000,00 €	22 955,00 €		
R 1321 : Mur nouveau cimetière				9 955,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				9 955,00 €
Total	13 000,00 €	22 955,00 €		9 955,00 €
Total Général		9 955,00 €		9 955,00 €

Certifié exécutoire par Annick FLACHER, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Saint Appolinard, le 06/09/2024.

ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
J. GIRAUD

Le Maire
A. FLACHER

